

# Bilan et perspectives 2018



Depuis 18 ans, l'AIVI est mobilisée pour la reconnaissance de l'inceste dans le code pénal comme un crime spécifique, l'abolition de la prescription et la mise en place d'un plan gouvernemental de lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants. Cette année 2018 était porteuse d'espoirs pour nous suite à l'affaire de Pontoise révélée par [Mediapart](#) sur le « consentement sexuel » de l'enfant. Le grand public a enfin découvert que notre loi ne protège pas spécifiquement l'enfant face à la violence sexuelle et qu'il est interrogé sur son « consentement » dès le plus jeune âge. En 2010, l'AIVI avait obtenu [l'article 222-22-1](#) du code pénal pour pallier cette aberration juridique mais rien n'y a changé, l'enfant doit toujours prouver qu'il n'était pas « consentant » à l'acte sexuel avec l'adulte pour que le viol soit qualifié. Le gouvernement a décidé d'agir, le Président de la République s'est engagé à fixer un seuil d'âge à 15 ans, nous avons bataillé toute l'année pour aboutir à une situation que nous ne pouvons valider. Toutes les associations de protection de l'enfance dont l'AIVI, se sont mobilisées contre la loi Schiappa/Belloubet, sans succès. Mais nous ne lâchons pas, maintenant nous ne sommes plus seuls dans ce combat. Avec une vingtaine d'associations, nous avons fondé le collectif Tous Ensemble Pour L'Enfance afin abolir cette loi et protéger nos enfants spécifiquement contre les violences sexuelles.

Isabelle Aubry, Présidente.

## La loi Schiappa/Belloubet



Assemblée Nationale

Si la loi Schiappa a répondu partiellement à nos attentes par le rallongement de 10 ans du délai de prescription des crimes et délits sexuels sur mineurs, il n'en va pas de même sur la question du protection spécifique de l'enfant en cas de viol ou d'agression sexuelle. Après [l'annonce d'Emmanuel Macron](#) en novembre 2017 de la fixation d'un seuil d'âge à 15 ans en dessous duquel un enfant ne pourrait pas être considéré comme « consentant » à un acte sexuel avec un adulte, nous étions plutôt confiants après 18 ans de combat pour changer notre loi en ce sens.

Ainsi, nous avons participé [au groupe de travail](#) à l'Assemblée Nationale réuni par la députée Nathalie Elimas. A cette occasion nous avons encore une fois souligné l'importance de mettre en place un [plan de lutte gouvernemental](#) contre les violences faites aux enfants.

Parallèlement, nous avons travaillé sur l'historique de la loi actuelle qui ne protège plus spécifiquement nos enfants depuis les années 1980. Nous avons publié une étude sur l'historique de l'inceste et de la pédocriminalité dans le code pénal français de 1810 à 2018 que nous avons médiatisée sous le titre [« Le jour où la France a légalisé le « consentement sexuel » des enfants »](#).

En mars, lorsque le gouvernement présente un projet de loi fortement en recul par rapport aux annonces faites sur le « non-consentement » des enfants de 15 ans et moins, nous dénonçons cette reculade dans un communiqué [« Consentement des enfants : une loi pour RIEN ? »](#). Mais le texte aggrave encore la situation des enfants en créant le délit d'atteinte sexuelle sur mineur avec pénétration soit « le petit viol, pour les petits enfants ». Nous nous mobiliserons fortement sur les réseaux sociaux contre cette disposition sous le hashtag [#LincedeDoitEtreUnCrime](#). Cette

campagne spéciale réseaux sociaux a été pensée par notre partenaire Publicis Conseil et mise en œuvre par nos soins sur une période de 15 jours avant le vote de la loi.



Nous ne l'avons pas fait depuis 2004 pour le rallongement de la prescription mais l'heure était grave, alors nous nous sommes descendus dans la rue avant le vote. [Le 15 mai au matin](#) nous étions une cinquantaine pour vous représenter et dialoguer avec plusieurs députés devant l'Assemblée Nationale (Clémentine Autain sur la photo). Devant les médias (Huffington Post, France Inter...), nous avons essayé de leur faire comprendre que l'inceste est un crime et non un délit. Qu'aucun enfant ne peut être « consentant » à l'inceste, quel que soit son âge. Mais aussi que l'inceste est un problème de santé publique qui doit être traité comme tel, à l'instar du sida, du cancer ou de la sécurité routière.



Manifestation AIVI devant l'Assemblée Nationale

Toutes les auditions menées ont été vaines. Que ce soit à l'Assemblée Nationale devant la Commission des Lois ou la Commission des Droits des Femmes, devant la Commission des Lois du Sénat, nous ne serons pas entendus. Le gouvernement n'a d'ailleurs engagé aucune concertation avec les associations de protection

de l'enfance si ce n'est pour [tenter de leur « expliquer » la loi](#). C'est pourquoi nous avons décidé de nous mobiliser tous ensemble en publiant un [communiqué signé par 60 associations et 120 personnalités](#). Suite à cette action, nous avons été reçus par les trois ministres en charge du projet de loi à savoir Nicole Belloubet Garde des Sceaux, Agnès Buzyn ministre des Solidarités et de la Santé et Marlène Schiappa secrétaire d'Etat à l'égalité entre les hommes et les femmes. Nous avons d'une seule voix expliqué en quoi la loi serait néfaste pour les enfants. Le gouvernement a reculé sur l'atteinte sexuelle avec pénétration mais a maintenu son article 2 tant décrié en l'état.



Réunion avec les ministres et plusieurs associations

Malgré toutes ces actions, notre pétition [« Aucune prescription, aucun consentement »](#), notre appel à mobilisation citoyenne, notre parution publicitaire dans les Echos et le Parisien la veille du vote, [le sondage Harris Interactive commandé par 8 associations](#) révélant que pour 95% des français, en dessous de 15 ans, la question du « consentement » de l'enfant ne se pose pas, [la loi a été votée le 4 juillet](#) avec une communication gouvernementale absolument fautive sur son contenu et ses conséquences. Comme d'autres associations, nous avons communiqué pour rétablir la réalité de cette loi notamment par une vidéo explicative [« 2 minutes pour comprendre le consentement sexuel de l'enfant »](#) diffusée sur les sociaux.

Les journalistes et la population a été désinformés sur l'article 2 promis comme un rempart pour protéger nos enfants. Il n'a pas fallu longtemps pour que les premiers jugements viennent contredire cette propagande. Dès le 25 octobre 2018, [à Roubaix, une affaire de viol sur mineure de 12 ans](#) jugée aux assises est requalifiée en

atteinte sexuelle. L'agresseur est condamné à 5 années de prison dont une avec sursis. D'autres suivront. Le gouvernement ne s'exprimera plus sur le sujet si ce n'est pour affirmer qu'un état des lieux sera fait.



Nous avons consacré beaucoup de temps et d'énergie sur cette loi Violences Sexuelles et Sexistes et nous continuons en 2019 avec les autres associations en nous rencontrant régulièrement afin d'agir ensemble pour changer cela. Un colloque est prévu à la faculté d'Assas pour qu'un vrai débat public ait lieu sur le sujet.

### ***Mise à jour de notre Manifeste***

Notre Manifeste [proposant 20 mesures au gouvernement](#) pour prévenir l'inceste datait de 2004. Certaines propositions ont été [adoptées complètement ou partiellement](#) notamment par le premier plan gouvernemental contre les violences faites aux enfants de 2017 auquel nous avons contribué.



En février 2018, à l'occasion du travail préparatoire pour la loi sur les violences sexuelles, [nous avons actualisé ces propositions dont le nombre est porté à 29](#). Elles suivent la classification en trois niveaux préconisée par l'OMS pour toute question de santé publique : prévention primaire (empêcher le passage à l'acte), secondaire (détecter les premières manifestations) et tertiaire (réduire les conséquences).

## Prise de position



L'AIVI a soutenu et signé le projet [pétition Hippocrate](#) diffusé sous le hashtag #OpérationHippocrate Épisode 1 : La pétition lancé le lundi 26 mars par plusieurs médecins. Les signataires de cette pétition demandent l'ajout au Code de Déontologie Médicale d'un article interdisant explicitement aux médecins toute relation sexuelle avec les patient(e)s dont ils assurent le suivi. **L'interdit sexuel entre médecin et patient** est un fondement universel de la confiance qui doit entourer la relation thérapeutique. Cet interdit a disparu de sa version actualisée, prêtée par tous les futurs médecins lors de la soutenance leur thèse. De même, le Code de Déontologie médicale, juridiquement opposable aux médecins car intégré dans le Code de la Santé Publique, ne comporte aucun interdit explicite concernant la sexualité médecin/patient.

Pourtant les transgressions ne sont pas rares, et les témoignages des victimes sont poignants ([Marie](#), [Cassandra](#), [Ariane](#)). En cas de poursuites, les médecins agresseurs s'appuient sur ce vide juridique pour échapper aux sanctions. Faute d'un support légal, les plaintes des victimes auprès de l'Ordre des médecins aboutissent trop souvent à des relaxes, à des sanctions symboliques, voire à la culpabilisation des patients ! (qui sont dans leur grande majorité des patientes).

Les victimes en sortent doublement brisées : à la fois par la toxicité d'une relation dont les mécanismes [s'apparentent à ceux de l'inceste](#), et par la responsabilité qu'on leur fait porter dans cette relation, alors qu'il s'agit d'un abus de faiblesse aggravé par un abus d'autorité.

## Recherche universitaire



Depuis 14 ans maintenant, l'AIVI accueille des stagiaires en psychologie au sein de ses groupes de parole. Cette année, ce seront 14 étudiants qui participeront pendant dix mois à nos rencontres mensuelles, tissant un lien de confiance avec nos membres. Ce statut privilégié permet aux étudiants en master 1 et master 2 d'apprendre sur l'inceste et ses conséquences mais aussi de construire leur mémoire avec l'aide de nos participants.

Nous avons convenu d'un partenariat avec l'Université Aix Marseille pour une thèse de doctorat sur l'impact de nos groupes de parole sur les personnes qui y participent. Ce travail mené par Marie-Anaïs Roques s'intitule "La place des dispositifs de groupe autogérés dans le parcours de soin du patient ayant vécu un traumatisme : l'exemple de l'inceste". Ce projet est sous la responsabilité d'Evelyne Bouteyre. Il a donné lieu à une première communication lors du [4<sup>e</sup> congrès mondial sur la résilience à Marseille](#) en 2018.



En collaboration avec l'association [Innocence en Danger Suisse](#), nous participons, depuis avril 2018, à une étude internationale visant à comprendre ce qui favorise la **résilience face au traumatisme** de la petite enfance. Ce projet ambitionne d'identifier et mieux comprendre les chemins de la résilience face au stress de personnes ayant vécus des traumatismes de l'enfance et à caractériser l'impact négatif de ces traumatismes sur le plan physiologique et neurophysiologique. L'étude est ouverte prioritairement aux hommes francophones, idéalement âgés de 18 à 38 ans. L'AIVI a lancé un appel à participation auprès de ses membres. Une dizaine d'entre eux a répondu favorablement.

## Enquêtes de l'AIVI



Afin d'informer les **parents protecteurs**, l'AIVI prépare un *Dossier Expert* basé sur l'expérience de l'association, celle de professionnels (pédopsychiatres, avocats, forces de police, juges...) avec lesquels nous collaborons mais aussi sur celle des parents protecteurs c'est-à-dire les parents dont un enfant mineur (de 0 à 18 ans) a subi un viol ou une agression sexuelle, et qui ont cherché à le protéger.

Ce guide aidera nos adhérents dans leurs démarches : police, justice, soins ... Il offrira une compilation d'informations pratiques étayées par des témoignages concrets d'adhérents ayant été confrontés à ces situations.

Pour ce faire, pendant deux mois, en collaboration avec les associations [SOS les Mamans](#), [REPPEA \(Réseau de Professionnels pour la Protection de l'Enfance et l'Adolescence\)](#) et relayée par le [CFCV](#), nous avons recueilli sous forme de [questionnaire](#), l'expérience de parents protecteurs ayant vécu une situation susceptible d'aider d'autres parents en leur facilitant contacts et démarches lorsqu'ils ont recours à la justice.

Par ailleurs les données quantitatives et qualitatives obtenues lors de notre enquête seront compilées sous la forme d'une étude publiquement disponible et qui pourra orienter nos actions militantes. Nous prévoyons la publication de ce travail en 2019.



Conscients que l'article 2 du projet de loi sur les violences sexuelles et sexistes allait favoriser la correctionnalisation donc la minimisation des viols sur mineurs, nous avons décidé de mesurer la fréquence de la correctionnalisation et son impact sur les victimes.

Ainsi, le 17 mai 2018, nous avons lancé une [enquête](#) intitulée « **Correctionnalisation du Viol** ». Nous apprenons par les sources officielles qu'à peine 10% des victimes portent plainte, que 80% de ces plaintes sont classées sans suites et qu'au final 1 à 2% des agresseurs sont condamnés. Mais nous connaissons le rôle de la justice permettant d'arriver à une telle impunité. Nous avons souhaité donner la parole aux victimes qui ont vécu ce déni de justice.

### ***L'entraide : toujours notre credo***

Pour répondre aux nombreuses demandes d'aide que nous recevons, nous avons plusieurs outils **d'entraide** précieux maintenant pérennisés :

- Le contenu de notre site régulièrement mis à jour par notre équipe de rédacteurs bénévoles.
- [L'annuaire des pros](#) recensant les professionnels de santé et les avocats que les survivants recommandent. Commentaires, évaluations, possibilité d'écrire au membre qui a recommandé le pro.
- [Notre chat accessible 24h/24h](#) pour tous nos adhérents.
- Et depuis 18 ans, nos [forums](#) publics et privés réservés à nos membres avec une nouvelle rubrique attendue « Ce livre m'a aidé(e) » permettant aux membres de partager leurs ressources.

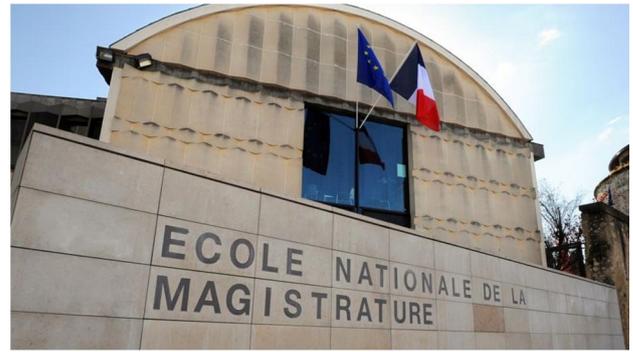
## Conférences et formations



Le 18 avril 2018, nous étions invités au colloque organisé par l'**Université des Femmes à Bruxelles** qui a pour mission de développer des savoirs scientifiques féministes. Lors de ce colloque intitulé [«Inceste, expression du Patriarcat ?»](#), Patrick Loiseleur a présenté notre travail et notre combat sur la repénalisation de l'inceste en France : 16 ans de combat de l'AIVI.



Comme chaque année, l'AIVI est intervenue dans le [Diplôme Universitaire de victimologie](#) organisé pour les professionnels en formation continue au sein de l'**Université Paris Descartes**. Pendant une demi-journée, Sylvie Benamou et Nathalie Laurent ont présenté l'association et ses actions, dispensé notre expertise sur l'inceste et répondu aux questionnements des participants.



L'AIVI a été sollicitée pour la première fois pour intervenir à l'**Ecole Nationale de la Magistrature** dans le cadre d'une séquence de formation organisée les 27 et 28 septembre 2018 sur la thématique de [« la victime dans le procès pénal »](#), à destination de la promotion 2018 d'auditeurs de justice.

Isabelle Aubry est intervenue devant 380 élèves de l'école sur le parcours judiciaire de la victime d'inceste notamment sur son vécu, sur son expression devant la justice, l'accompagnement reçu notamment par sa famille, sur ses attentes, craintes, angoisses, sa vision de la justice et sur les conseils à donner à de futurs professionnels. Notre avis concernant l'effet Outreau a aussi été sollicité ainsi que des explications sur les effets du déni tant au niveau sociétal qu'au niveau de la victime elle-même.



A l'occasion de la journée internationale du 20 novembre, l'AIVI est intervenue à la demande de l'**Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance de la Haute-Garonne** lors d'un [colloque pluridisciplinaire et pluri-institutionnel](#) à destination de professionnels œuvrant dans le domaine de l'enfance. L'un des thèmes abordés portait sur l'inceste. Sylvie Benamou est intervenue pour expliquer le phénomène du déni au sein de la famille incestueuse.

## Nos groupes de parole

L'AIVI a pris le temps de stabiliser les [groupes de parole](#) de Nantes, Paris et Toulouse ouverts en 2016. En 2018, nous pouvons considérer ce gros travail effectué grâce aux animatrices de groupe et à Sylvie Benamou qui a pris la responsabilité de la supervision et du développement de nos groupes au niveau national depuis juin 2017.

Nous pouvons maintenant envisager l'ouverture de nouveaux groupes pour répondre à la demande notamment sur Paris et Lyon, villes où nos réunions sont saturées et enregistrent une liste d'attente. Par ailleurs, nous avons vocation à être présents sur le tout le territoire c'est pourquoi nous envisageons d'ouvrir Bordeaux, Strasbourg, Montpellier et Nice. Parallèlement, nous envisageons d'ouvrir un groupe pour les parents protecteurs à Paris. Ce projet est encore à l'étude.

L'ouverture d'un groupe a un coût financier important pour l'association, compte tenu des frais de salaire, déplacements, hébergement et location de salle... Notre but étant toujours de maintenir la gratuité pour les participants, il s'avère nécessaire de trouver des fonds en externe pour financer ces ouvertures (mécénat, financement participatif...). Nous avons donc commencé à rechercher ces financements pour atteindre ces objectifs à horizon 2020.

La première réponse positive est venue de la [FNAC](#) via l'association [1 Rien C'est Tout](#). Depuis novembre, l'enseigne propose à ses clients internet de financer en partie l'ouverture de nos groupes par un don d'un euros sur leur panier.



L'équipe du groupe de Marseille

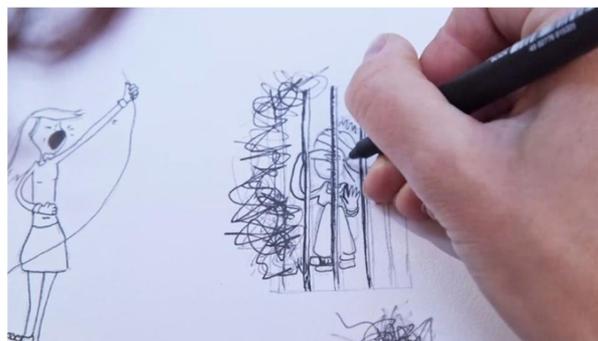
Nous attendons à ce jour le résultat de cette collecte toujours en cours en janvier 2019.

## Documentaire avec l'AIVI de Marseille



Réalisé par Fanny Fontan au cœur de notre groupe de parole de Marseille pendant deux années, « [N'en parle pas c'est un secret](#) », documentaire de 52 minutes, a été diffusé sur France 3 régional et national cet été. Anne, Marjorie et Romain, adhérents et participants réguliers au groupe, ont accepté de participer, exposant leur quotidien et leurs grands moments, à raison de trois jours de tournage par personne.

A cette occasion, deux tournages ont eu lieu dans le groupe de parole sur le thème du pardon et le thème des relations aux autres. Randal Do, animatrice du groupe de Marseille a été filmée dans sa vie professionnelle et privée et dans son engagement bénévole pour l'AIVI.



Le [documentaire](#) a été présenté en avant-première le 16 mars 2018 par France 3 devant une salle comble à Marseille. Pour lui donner une seconde vie, la production a édité un DVD à vocation pédagogique pour les professionnels. Il sera notamment projeté devant des éducateurs spécialisés et suivi d'un débat avec les participants au film de l'AIVI.

## Soutiens et partenariats



En 2018, nous avons apporté [notre soutien](#) à la pièce de théâtre d'Isabelle Lelouch et Jacqueline Persini « [Cafouillages dans Peau d'Âne](#) » destinée à prévenir l'inceste auprès des jeunes enfants de 4 à 12 ans. Ce spectacle de 55 minutes réécrit sous forme de dialogues entre les cuisinières, le conte initial de Peau d'Âne. Le spectacle s'inscrit dans une démarche de sensibilisation aux droits de l'enfant.



Côté cinéma, l'AIVI a choisi cette année de soutenir le film [Les Chatouilles](#) d'Andréa Bescond et Eric Metayer sorti en salles le 14 novembre 2018. A ce titre, nous avons écrit plusieurs articles pour le [dossier pédagogique](#) accompagnant le film, diffusé [un article](#) sur notre site et nos réseaux sociaux.



Enfin, nous avons lancé un appel à participation auprès de nos membres pour témoigner dans le [deuxième opus de Sophie Robert](#) sur la psychanalyse « [Le Phallus et le Néant : un film documentaire soutenu par l'AIVI](#) ». Deux adhérentes ont témoigné dans ce documentaire stupéfiant de 120 minutes sur la façon dont l'inceste est traité par certains psychanalystes. En salles le 16 janvier 2019.

## Nos ressources humaines

### Les adhérents

En 2018, l'AIVI a enregistré 430 adhésions contre 400 en 2017 et 380 en 2016.

### Les membres sympathisants

Enregistrés sur le site mais non cotisants, les membres sympathisants sont au nombre de 4500 fin 2018 contre 4000 fin 2017.

### Les bénévoles

Le nombre de nos bénévoles est constant avec un noyau dur constitué de nos animatrices de groupes de parole. Toutefois, nous avons lancé une campagne de recrutement pour étoffer l'encadrement dans l'association. Par ailleurs, l'AIVI peut toujours compter sur plusieurs dizaines de bénévoles occasionnels pour ses actions ponctuelles que ce soit à Paris ou en région.

### Les stagiaires

Comme chaque année, l'AIVI a accueilli quatorze stagiaires. Psychologues en fin d'études pour la plupart, ils sont basés dans nos groupes de parole au plus près des survivants.